

DEPARTEMENT DES  
HAUTES-PYRENEES

**Commune de LANSAC**

**N° 652591817**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération.
11	11	10
DATE DE LA CONVOCATION		
12 - 09 - 2018		
DATE DE L’AFFICHAGE		
26 - 09 - 2018		

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

L’an deux mille dix-huit et le vingt et un septembre à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel MARQUERIE, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Charles VANDENSCHRICK, Christian GIUGE, Yves MARQUERIE, Céline TALABERE, Christophe DURAC, Katia LAYERLE, Malika TABTI, René THOLE, Serge SAMARAN.

**Était absente :** Armelle SERRIE.

**Secrétaire de séance :** Céline TALABERE.

**Objet :** Tarif des concessions.  
**N° 7.10**

Monsieur le Maire fait remarquer qu’il y a lieu de refixer le tarif au mètre carré, des concessions du cimetière pour les caveaux et les tombes en raison des différences d’emprises.

Le Conseil Municipal après discussion décide à l’unanimité :

- Pour une durée de 15 ans :
  - o Caveaux et tombes : 60 € le mètre carré,
  - o Case cinéraire rappel du forfait : 300 €.
- Pour une durée de 30 ans :
  - o Caveaux et tombes : 120 € le mètre carré,
  - o Case cinéraire rappel du forfait : 600 €.
- D’arrêter le tarif journalier du dépositaire pour une durée maximale de séjour de 12 mois à 1.00 €.
- D’arrêter le tarif de la redevance d’exhumation à 20 €.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme à l’original.

Au registre sont les signatures.

Fait à LANSAC, le 26 septembre 2018

Le Maire,

